IMT Nuremberg Archives

H – 5065

International Court of Justice

2ème SECTION

USURPATIONS DE LA SOUVERAINETE AU DANEMARK

Le Tribunal sait que le Danemark a été envahi le 9 Avril I940, en violation du traité de non agression conclu entre ce pays et l'Allemagne le 3I Mai I939.

Etant donné que le Danemark ne fût pas en état d'opposer à cette invasion une résistance armée, les allemands ont désiré établir et maintenir la fiction selon laquelle ce pays n'était pas un pays occupé; ils n'ont donc pas institué une administration civile à pouvoir réglementaire comme ils devaient le faire en Belgique et en Hollande.

D'autre part, il existait au Danemark un Commandement militaire puisque des troupes y tenaient garnison, mais ce commandement militaire ne reçût pas, du moins officiellement, comme dans les autres pays, un pouvoir d'autorité occupante.

Malgré cette fiction, les allemands ne manquèrent pas de commettre à l'encontre du Danemark des usurpations de souveraineté; ces usurpations sont justement d'autant plus intéressantes à considérer, qu'il n'y avait même pas, au point de vue des Allemands, le fondement juridique qui résulte de l'occupation.

Pendant une première période qui va jusqu'au milieu de l'année I943, les usurpations allemandes se sont exercées sous une forme discrète et camouflée. Il y avait à cela deux raisons : la première raison était de tenir compte de l'opinion publique internationale, puisque le

.....

EF

H5065 - 0002

H5065 - 0003

Danemark n'était pas officiellement occupé dans la thèse allemande.

La deuxième raison est que les Allemands avaient formé le projet de germaniser ce pays par l'intérieur en y développant la propagande politique nationale socialiste.

Cette entreprise de germanisation interne avait été commencée dès avant la guerre. Elle est exposée d'une façon détaillée dans une partie du rapport du Gouvernement du Danemark, intitulée : "Aide Mémoire concernant l'attitude de l'Allemagne vis à vis du Danemark avant et pendant l'occupation ". Ce document, qui est déposé au Tribunal sous le N° 901 établit notamment que dès avant la guerre les Allemands avaient organisé un service d'information qui était complété par un habile service d'espionnage. Ils avaient, dans le même ordre d'idées, développé une filiale du Parti national-socialiste où étaient recrutés les Allemands occupant le Danemark. Cette filiale était intitulée: "N.S.D.A.P. Ausland Organisation, Landeskreis Dänemark". Elle agissait en liaison avec d'autres institutions, notamment "La Deutsche Akademie", la Chambre de Commerce Dano-Allemande et la "Société Nordique" "Nordische Gesellschaft"

Une organisation allemande de HAMBOURG, la "Deutsche Fichtebund" qui relevait directement du Ministère de l'instruction populaire et de la Propagande du Reich, avait entrepris une propagande systématique auprès de l'opinion publique danoise.

Je cite sur ce point quelques phrases du rapport gouvernemental danois qui sont particulièrement intéressan-

....

EF

H5063-0004

tes au point de vue de la préméditation et au point de vue des méthodes.

> ".....Cette agence d'information, qui opérait à " Hambourg avec pas moins de huit adresses différentes, donnait dans une de ses publications les " détails suivants sur elle-même. Elle fût fondée " en Janvier 1914 en mémoire du philosophe allemand " Fichte et devait être considérée comme "Une union " pour la Vérité Mondiale". Les objectifs étaient: " 1) la promotion de la compréhension mutuelle par " la publication gratuite d'informations sur la " Nouvelle Allemagne, et 2) la protection de la " culture et de la civilisation par la propagation " de la vérité sur les forces destructives dans " le monde....
>
> ".....Cette propagande allemande avait pour but essentiel et le plus évident, la création au Danemark d'un sentiment national favorable à l'Allemagne et hostile à l'Angleterre, mais elle pouvait " aussi représenter une tentative de préparer le " terrain pour l'introduction au Danemark d'un système de gouvernement nazi en recueillant clandestinement toutes les manifestations de mécontentement " au Danemark contre le régime démocratique pour " s'en servir comme de preuves documentaires dans " le cas d'une action "délibération" dans la suite. " Ainsi, au mois de Janvier 1940, la propagande ne " se contentait plus d'attaquer l'Angleterre et ses " méthodes de conduire la guerre, ni les juifs et " et leur mentalité, mais elle passait à des attaques sérieuses contre la mentalité du Gouvernement " et du Parlement danois...."

Enfin le rapport danois donne sur ce sujet une indication très frappante. Fin février 1940, la police danoise put saisir sur un ressortissant allemand un document intitulé "Projet de propagande pour le Danemark Dans ce document, on relevait une phrase caractéristique "La presse quotidienne devrait pouvoir être tenue sous le contrôle de la légation et de ses collaborateurs".

L'Allemagne ne s'était pas limitée à utiliser ses propres ressortissants comme Agents à l'intérieur du pays et à faire de la propagande, elle avait également inspiré la constitution de formations politiques

.....

EF

H5065 - 0005

E.F./J.B. 3569

danoises apparentées au parti nazi. Cette entreprise avait trouvé tout d'abord un terrain d'election dans le Jutland du Sud , où existait une minorité allemande. Les allemands avaient pu ainsi provoquér la création d'un groupement appelé Schleswigsche Kameradschaft - S.K. qui correspond exactement au Sturn Abteilung allemand.- S.A. Les membres de ce groupement recevaient un entraînement militaire.

De même , un groupement appelé "Deutsche Jugendschaft Nordschleswig " avait été organisé sur le modèle de la Hitlerjugend. Cette emprise allemande était complétée par des institutions sociales "Wohlfahrtsdiens " fondées en 1929 à Tinglev et la Deutsche Selbsthilfe " fondée en 1935 et par des institutions économiques, notamment le " Kreditanstalt " Vogesgesand " qui avait réussi , grâce à un financement secret du Reich, à s'emparer d'importantes propriété agricoles.

Le mouvement crée dans le Jutland du Sud s'étendait ensuite à l'ensemble du Danemark.

Il existait ainsi dès avant la guerre un parti national-socialiste de Danemark, dont le Chef était Fritz Clausen, qui est en quelque sorte le Quisling danois . Nous lisons dans le rapport gouvernemental : " Pour ce qui est des relations du parti avec l'Allemagne avant l'occupation, il y a ceci à dire, que tant Fritz Clausen lui même que les membres du parti prenaient très assidument part aux journées du parti à Nuremberg et au Congrès de Streicher à Erfurth, et qu'à tous cas Fritz Clausen personnellement était en relations très intime avec le Ministère des Affaires Etrangères Allemandes. "

Ce processus du développement du nazisme au Danemark est illustré par le fait que le journal nazi, appelé " La Patrie " " Faedrelandet ", qui avait d'abord été publié dans le Jutland du sud, fut transféré en Octobre 1939 à Copenhague où il fût désormais publié comme journal du matin.

Telle était doncla situation au moment de l'invasion allemande. Puisque, comme je l'ai dit, les Allemands n'établirent pas le pouvoir formel d'occupation, il est compréhensible que les deux principaux Agents de l'usurpation de souveraineté au Danemark ont été ceux que j'indiquais tout à l'heure sous les N° 3 et 5, c'est-à-dire la représentation diplomatique d'une part, et le parti nazi danois d'autre part.

Le plénipotentiaire du Reich allemand au Danemark fût d'abord Von RENTHE-FINK, et ensuite, à partir d'octobre L942, le Docteur BEST.

Les interventions diplomatiques contre la souveraineté danoise furent nombreuses et comportèrent, sous une forme discrète, des revendications toujours plus étendues.

Nous citerons en exemple un document annexé au rapport gouvernemental. Ce document est un Aide-Mémoire présenté par le plénipotentiaire du Reich allemand, le 12 Avril 1941 . Je lis ce document :

AIDE MEMOIRE

Le plénipotentiaire du Reich allemand a reçu l'instruction d'exiger du Gouvernement Royal de Danemark :

1°- Une déclaration de forme faisant connaître si Sa Majesté le Roi de Danemark à Laquelle Monsieur de KAUFMANN, Ministre de Danemark, se réfère, ou un membre quelconque du Gouvernement Royal de Danemark, avant sa publication ont eu quelque connaissance du traité conclu entre Monsieur de KAUFMANN et le Gouvernement américain.

.....

H5065 – 0006

H5065 - 0007

2°-L'éxécution immédiate du rappel de Monsieur de KAUFFMANN, Ministre de Danemark, par Sa Majesté le Roi de Danemark.

3°-La remise sans retard au Chargé d'Affaires américain à Copenhague d'une note désavouant Monsieur de KAUFFMANN, communiquan son rappel, déclarant que le traité conclu n'engage pas le Gouvernement danois et élevant les protestations les plus énergiques contre le procédé américain .

4°-Une communication publiée dans la presse par laquelle le Gouvernement Royal de Danemark déclare nettement que Monsieur de KAUFFMANN a agit contre la volonté de Sa Majesté le Roi ettdu Gouvernement Royal de Danemark et sans leur autorisation, que son rappel a eu lieu et que le Gouvernement danois considère le traîté conclu comme ne le liant pas et a élevé les protestations les plus énergiques contre le procédé américain.

5°-Promulgation d'une loi en vertu de laquelle la perte de nationalité et la confiscation de fortune peuvent être prononcées l'égard d'un ressortissant danois qui à l'étranger s'est rendu coupable de fautes graves contre les intêrets du Danemark ou contre les dispositions prises par le Gouvernement danois.

6°-Poursuite en justice pour crime de haute trahison de Monsieur de KAUFFMANN en vertu de l'article 98 du code pénal civil et de l'article 3, chiffre 3n de la loi du 18.I.41, et perte de sa nationalité conformément à la loi à rendre mentionnée dans le § 5 .

On voit par cet exemple caractéristique que la souveraineté du Gouvernement légitime Danois était violée par les Allemands; ceux-c donnaient des ordres dans le domaine des relations internationales qui constituent les attributions essentielles de la souveraineté d'un état indépendant. Les Allemands prétendaient également s'interférer dans l'exercice du pouvoir judiciaire en exigeant des poursuite de haute trahison contre des nationaux. Je lirai encore sur ce suje un passage du rapport gouvernemental danois (2ème.mémorandum supplémentaire, page 4).

Au mois d'octobre, il s'est produit une crise soudaine, les Allemands prétendant que Sa Majesté le Roi avait offansé Hitler par une réponse trop courte à un télégramme que celui-ci lui ava adressé. Les Allemands y ont brusquement réagi avec une extrême violence, le Ministre d'Allemagne à Copenhague ayant été aussitô rappelé. Le Ministre de Danemark à Berlin a été ensuite appelé a Danemark. Le Ministre Von RENTHE-FINK a été remplacé par le Doct BEST, qui est arrivé au pays avec le titre de " Plénipotentiaire du Reich allemand " et apportant avec lui des revendications étendues de la part du Ministre allemand des Affaires Etrangères, von RIBBENTROP, exigeant une transformation du Gouvernement dano et l'admission dans celui-ci de National-Socialistes. Ces exige ces ont été refusées du côté danois, et , l'affaire ayant traîné en longueur par le Gouvernement, elles ont été abandonnées par le Docteur BEST.

2/2/46

Le deuxième organe de l'intervention allemande était constitué par le Parti Nazi de Fritz CLAUSEN que les Allemands espéraient voi se développer dans les circonstances favorables résultant de l'occu

.....

tion, et grâce au soutien qu'il apportait de toutes sortes de manière. Leurs calculs à cet égard furent déjoués. En effet, au mois de mars 1943, des élections eurent lieu au Danemark et ces élections consacrèrent la défaite totale du parti nazi. Ce parti n'obtint qu'un peu plus de 2.5 % des suffrages, et 3 mandats seulement sur 149 à la Chambre des Députés.

La conduite des Allemands au Danemark marqua un changement notable dans la période qui a suivi le mois d'Août 1943. La première raison de ce changement était évidemment l'échec du plan qui consistait à s'emparer légalement du pouvoir grâce au parti Clausen.

D'autre part les Allemands avaient connu une autre déception, non moins importante. Ils s'efforçaient, en effet, comme il a été démontré dans l'exposé économique, de mobiliser l'économie danoise, au bénéfice de leurs efforts de guerre. Mais la population danoise, qui avait refusé la nazification politique ne voulut pas davantage se prêter à la nazification économique. Aussi, les industries danoises et les ouvriers firent-ils de la résistance passive et, par une légitime réaction contre les entreprises abusives des Allemands, le sabotage fut organisé ; il y eut des grèves accompagnées de divers incidents.

En présence de ce double échec, les Allemands décidèrent de modifier leur tactique. Nous lisons dans le rapport gouvernemental : "Par suite de ces évènements , le plénipotentiaire du Reich allemand le Docteur BEST, a été le 24Août1943 appelé à Berlin, d'où il est revenu apportant des revendications ayant le caractère d'un ultimatum adressé au Gouvernement danois ".

Avec la permission du Tribunal, je lirai maintenant le texte de cet ultimatum :

REVENDICATIONS DU GOUVERNEMENT DU REICH

" Le Gouvernement danois doit immédiatement déclarer le pays entier en état d'exception militaire.

L'Etat d'exception militaire doit comporter les mesures spéciales suivantes :

.....

H5065 - 0008

1°-Interdiction de rassemblements publics de plus de 5 personnes.

2°-Interdiction de toute grève et de tout concours prêté aux gré-vistes.

3°-Interdiction de toute réunion dansles locaux fermés ou en plein air.

Interdiction d'être danslesrues entre 2o heures 3o et 5 heures 3o.

Fermeture des restaurants à 19 heures 3o.

Remise avant le 1er.Septembre 1943 de toutes les armes à feu et matières explosives qui existent.

4°-Interdiction de gêner (Beeinträchtigung) de quelque manière que ce soit, des ressortissants danois en raison de leur collaboration ou de celle de leurs proches avec les autorités allemandes ou de leurs relations avec des Allemands.

5°- Instauration de la censure de presse avec collaboration allemande.

6°-Etablissement de cours martiales pour juger les actes contraires aux dispositions prises pour maintenir l'ordre et la sécurité

Les infractions aux dispositions mentionnées ci-dessus doivent être frappées des peines les plus sévères qui peuvent être édictées conformément à la loi en vigueur concernant l'autorisation du Gouvernement de prendre des dispositions pour maintenir le calme, l'ordre et la sécurité.

La peine de mort doit sans retard être introduite pour les actes de sabotage et tout concours y prêté, les attaques contre les forces qllemandes et ses membres, la possession, après le 1er. Septembre 1943, d'armes à feu et de matières explosives.

Le Gouvernement du Reich s'attend à recevoir aujourd'hui avant 16 heures, l'acceptation du Gouvernement danois des revendications susmentionnées.

Le Gouvernement danois, soucieux de sa dignité, refusa courageusement de céder à cet ultimatum, bien qu'il se trouvat sous la contrainte matérielle de l'occupation militaire. A ce moment, commencent des emprises directes sur la souveraineté. Les Allemands prirent eux-mêmes des mesures qu'ils avaient vainement réclamées du Gouvernement national. Ils déclarèrent l'état d'exception militaire, i:

.....

H5065 - 0009

prirent des otages, ils attaquèrent, sans préavis, contrairement aux lois de la guerre et alors qu'il n'existait pas d'état de guerre, l'armée et la flotte danoise dont ils désarmèrent et emprisonnèrent les effectifs, ils prononcèrent des condamnations à mort, ils déportèrent un certain nombre de personnes qualifiées de communistes et dont ils avaient, dans la période précédente, exigé l'internement.

A partir de cette date du 29 Août 1943, le Roi, le Gouvernement et le Parlement cessèrent l'exercice de leurs fonctions. L'administration a continué sous la direction des fonctionnaires supérieurs, qui ont pris, dans les cas indispensables, des mesures dites "lois de nécessité".

Pendant cette même époque, il a existé 3 instances allemandes au Danemark : premièrement le plénipotentiaire qui était toujours le docteur Best, deuxièmement l'autorité militaire sous les ordres du Général Hanneken, remplacé ensuite par le Général Lindeman, et enfin, en troisième lieu, la police allemande.

L'installation de la police allemande au Danemark a suivi en effet de quelques jours la crise dont je viens de parler. Le S.S. Standartenführer, Colonel Dr. Mildner arriva en Septembre en tant que Chef de la sûreté allemande, et le Ier Novembre arriva en qualité de Chef suprême de la Police au Danemark, le Obergruppenführer und General Leutnant der Polizei Gunther Pancke.

.....

EE

H5065 - 0010

Il eut sous son autorité le Docteur Mildner, qui fût d'ailleurs remplacé le 5 Janvier I944 par le SS Standarttenführer Bovensiepen.

Le Tribunal verra dans le rapport Gouvernemental danois un tableau relatif aux fonctionnaires allemands au Danemark. Ce tableau, qui est inséré dans mon livre de documents, est intéressant bien que nous n'ayons pas à nous occuper ici de cas individuel, parce qu'il démontre l'organisation du réseau allemand dans ce pays.

Pendant toute la période que nous considérons maintenant, parmi les trois instances allemandes déjà mentionnées, c'est la Police qui a joué un rôle déterminant et qui a été l'organe principal d'usurpation de la souveraineté.

On pourrait donc considérer que, alors que la Norvège et la Hollande représentent des cas d'administration civile, alors que la Belgique et la France représentent des cas d'administration militaire, le Danemark a donc représenté le cas typique de l'administration policière.

Il ne faut d'ailleurs jamais oublier que ces différents types d'administration sont toujours quelque peu enchevêtrés et que dans l'ensemble de l'occupation, la responsabilité de ces trois administrations est constamment solidaire.

La prise d'autorité par la police allemande au Danemark a entraîné, pendant la période qui va de

.....

EF

H5065-0011

Septembre I943, jusqu'à la libération, un déchaînement extraordinaire de forfaits.

A la différence des autres administrations, la police ne procède pas sous forme d'actes législatifs ou réglementaires, mais elle s'interfère très efficacement dans la vie des pays par l'exercice de voies de fait ordonnées et systématique. J'aurai l'occasion de traiter certains aspects de cette administration policière dans le Quatrième Chapître de mon Réquisitoire. Pour l'instant, je désirerais citer simplement les faits qui constituent des violations directes et générales de la souveraineté. A ce point de vue, il est indispensable que j'indique au Tribunal un évènement tout à fait exceptionnel qui s'est produit le I9 Septembre I944. A cette date, les allemands ont supprimé la police du Danemark et aboli totalement cette institution même qui est indispensable et essentielle dans tous les états.

Voici en quels termes le rapport gouvernemental expose cette action :

"..... Le fait que les Allemands n'avaient réussi
" à obtenir aucune influence dans la police danoise,
" ni parmi les chefs ni dans les rangs, a contribué
" à ce que les autorités militaires allemandes, à
" la fin de l'été I944, ont commencé à craindre la
" police. Pancke a expliqué que le Général Haneken
" et lui-même avaient peur que la police, au nombre
" de 8- I0.000 hommes bien entraînés, ne tombe au
" dos des Allemands en cas d'invasion. Au mois de
" Septembre I944, croyant qu'une invasion au Dane-
" mark était probable, Pancke et Hanneken ont pro-
" jeté le désarmement de la police et la déporta-
" tion d'une partie de celle-ci. Pancke a soumis
" le plan à Himmler, lequel y a consenti par écrit,
" ajoutant dans la lettre que le plan avait été ap-
" prouvé par Hitler. Il avait en outre discuté le
" plan avec Kaltenbrunner. L'action fut menée par
" Pancke et Bovensiepen, qui avaient discuté le plan

.....

EF

H5065 - 0012

" avec Kaltenbrunner et Müller de RSHA, et les
" troupes régulières y ont aidé, selon les ac-
" cords avec le Général Hanneken.
"
" A II heures du matin, le I9 Septembre
" I944, les Allemands firent donner une alerte
" aérienne fausse. Immédiatement après des sol-
" dats policiers ont pénétré de force à la Pré-
" fecture de police de Copenhague, ainsi que
" dans les postes de police de la ville. Quelques
" policiers furent tués. Ils ont procédé de même
" partout dans le pays. La plupart des policiers
" de service furent capturés. A Copenhague et
" dans les grandes villes du pays, les prisonniers
" furent transportés en Allemagne par navires
" que Kaltenbrunner avait envoyé à cet effet -
" ou dans des wagons de marchandises. Comme il
" a été déjà dit, le traitement qu'ils ont subi
" dans les camps de concentration allemands défie
" toute description. Dans les petites villes
" du pays, les policiers furent libérés.
"
" En même temps, Pancke a décrété ce qu'il
" appelait "état d'exception policier". La si-
" gnification exacte de cette expression n'a ja-
" mais été expliquée, et les Allemands eux-mêmes
" ne semblent pas l'avoir comprise. En pratique,
" la conséquence en a été que toute activité de
" la police, tant simple que judiciaire, fut sus-
" pendue; le maintien de l'ordre et de la sécu-
" rité publique était laissé aux habitants eux-
" mêmes....
"
" ..... Les derniers six mois de l'occupation,
" la nation danoise s'est trouvée dans la situa-
" tion inouïe - inconnue dans tout autre pays
" civilisé - d'être privée de la police pour
" maintenir l'ordre et la sécurité publique. Cet
" état de choses pourrait avoir abouti au chaos
" complet, si le respect des lois et la disciplі-
" ne de la population - renforcé de l'indigna-
" tion contre ce coup de violence - n'avait pas
" écarté les conséquences les plus graves....."

Malgré la tenue de la population danoise, l'absence de police pendant les 6 derniers mois de l'occupation, devait naturellement se traduire par une recrudescence de la criminalité sous toutes ses formes.

On peut en avoir une idée si l'on considère que les primes des Compagnies d'assurances avaient dû être portées à 480%, alors qu'auparavant elles étaient limitées à la moitié du taux normal. Il n'est que juste de considérer que les crimes commis dans ces conditions engagent la responsabilité des autorités allemandes qui ne

.....

EF

H5065 – 0013

pouvaient manquer de prévoir et qui ont accepté cet état de choses. Nous voyons ici une nouvelle démonstration de l'indifférence totale des allemands à l'égard des conséquences que peuvent porter les actes qu'ils décident du point devue de leur propre intérêt.

L'immoralité du moyen est une base commune dans toutes les doctrines d'action que l'on englobe en général sous le terme de "machiavélismes" et dont le nazisme fournit une manifestation extrême.

Je désirerai enfin en terminant ce chapître consacré au Danemark citer au Tribunal un passage d'un document que je présente sous le N° 141... C'est le procès-verbal établi à Berlin le 20 Janvier 1943 d'une réunion de la Commission S.S. de la Société d'Etudes pour l'espace germanique. A cette réunion étaient présentes quatorze personnalités S.S. Je lis à la page 2 un paragraphe intitulé: Danemark.

Je lirai également à cette occasion et pour éviter des répétitions, d'autres paragraphes de ce document qui concernent respectivement la Norvège, les Pays-Bas et la Flandre :

Norvège - En Norvège, le Ministre Fuglesang est devenu
" entre temps le successeur du Ministre Lunde
" décédé accidentellement. Malgré les promesses
" faites par le Parti de Quisling, il ne faut
" pas s'attendre à ce que la Norvège fournisse
" un contingent important."

Danemark - Au Danemark, du fait de la prise du pouvoir
" par le Gruppenführer SS Dr.Best, la situation
" est extrêmement encourageante. On peut être
" convaincu que le SS Gruppenführer Dr. BEST
" fournira un exemple classique de la politique

.....

EF

H5065-0014

" ethnique du Reich. Les relations avec le chef
" du parti Clausen sont, ces derniers temps, de-
" venues délicates. Clausen ne s'est rallié au
" projet de fondation d'un corps de combattants
" du front comme organisation préliminaire à la
" section de défense germanique au Danemark, qu'à
" la condition que l'appartenance à ce corps exclus
" l'appartenance au parti. Les pourparlers relatifs
" à ce rassemblement indispensable des combattants
" du front se poursuivent. La position de monopole
" du parti n'est pas tenable; tous les éléments de
" renouvellement doivent être utilisés, même si
" Clausen, mais sans sa clique, doit figurer person-
" nellement au premier plan."

Pays-Bas -Dans les Pays-Bas, Mussert a été entre temps
" proclamé Führer du peuple néerlandais par le Commi
" saire du Reich Dr. Seyss-Inquart. Cette mesure a
" eu dans les autres pays germaniques et particuliè-
" rement en Flandre, une influence extrêmement trou-
" blante. Le rôle décisif revient encore au Commis-
" sariat Général dont le principe de l'"Exploitation
" de Musser, pour le laisser tomber ensuite, doit
" être repoussé par une politique germanique du
" Reich dans le sens de la section de protection.

Flandre - En Flandre, le développement du VNV (Mouvement
" national flamand) continue à être défavorable. A
" ce sujet, la très adroite politique du nouveau
" Chef du VNV, le Dr.Elias, ne peut pas faire illu-
" sion. N'a-t-il pas d'ailleurs exprimé l'opinion
" que l'Allemagne n'était prête à des concessions
" dans le domaine ethnique que quand sa situation
" était embarrassée.
"
" Ces derniers temps la question wallonne a
" figuré tout spécialement au premier plan. Léon
" Degrelle qui était Sous-Lieutenant dans la Légion
" wallonne où il a obtenu la Croix de Fer de pre-
" mière classe est actuellement en Belgique et uti-
" lise son temps en prenant de tous côtés des con-
" tacts politiques.
" L'intention de Degrelle de fonder une unité
" SS wallonne générale a été ajournée. Le jugement
" que Degrelle porte sur les relations entre la
" politique et la religion montre que Degrelle,
" dans sa façon de penser, est un wallon.
"
" En ce qui concerne le service du travail
" flamand un heureux développement a commencé. Les
" pourparlers menés par le Chef du travail du Reich
" et particulièrement par le Chef supérieur du tra-
" vail Müller (du Brandenburg) avec l'accord du
" Chef des SS du Reich, ont abouti : le service du
" travail devient obligatoire le I-4-I943, aussi
" bien dans le secteur flamand qua dans le secteur
" wallon. Dès le I5-I-I943, pour en commencer la
" réalisation, des étudiants et des fonctionnaires
" stagiaires seront enrôlés dans le service du
" travail."

EF .....

H5065 – 0015

Ces indications sont donc tout à fait caractéristiques, d'une part il est ainsi établi que l'espace germanique devait comprendre la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas et la Flandre pour ce qui concerne l'Ouest.

En second lieu, il est également établi que les allemands se servaient du Parti local d'inspiration nationale socialiste comme d'un instrument dans leurs usurpations de souveraineté.

En troisième lieu, on voit qu'il est bien exact comme nous le disions dans nos observations générales, que les agents diplomatiques allemands étaient aussi des instruments de cette politique d'usurpation et qu'ils sortaient totalement de leurs attributions normales.

En quatrième lieu, ce document souligne l'interdépendance qui existait entre les différents agents des interventions allemandes, interdépendance que nous avons soulignéetout à l'heure et sur laquelle on ne saurait jamais trop insister.

Le Dr BEST qui est ici un ministre plénipotentiaire est aussi un SS et c'est en cette qualité que l'on dit dans ce document qu'il a pris le pouvoir au Danemark.

Les indications que nous avons données ci-dessus en ce qui concerne la Norvège et les Pays-Bas, nous conduisent maintenant tout naturellement à examiner la situation dans ces deux pays, ce qui fait l'objet de la troisième section du Chapître II.

EF

H5065 - 0016

General Secretary

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Filed 2nd February 1946
[illegible]
for General Secretary

H-5065

DOSSIER D'AUDIENCE

LA GERMANISATION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Les Saisies de Souveraineté

D A N E M A R K
(Exposé)

Le Procureur Général :

P R E S E N T E
P A R
E D G A R F A U R E

R. F.

J. H. 502063.

H5065 – 0017